

Titre de l'action : Sylvi-trufficulture

Objectifs visés :

Être capable de comprendre le fonctionnement et d'acquérir les connaissances techniques pour installer une plantation de sylvi-truffière pour la truffe de Bourgogne (*Tuber Uncinatum*).

Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) : Attestation de formation

La durée de l'action exprimée a minima en heures :

Une session de **1 journée** (soit 7h) qui aura lieu en (date à définir)

La voie de formation : formation continue

Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Les modalités pédagogiques :

Formation en présentiel : Apports théoriques en salle (avec support diaporama) et applications pratiques (avec une visite commentée de terrain), dispensés par Monsieur Leon WEHRELEN (retraité INRAe, Spécialiste formateur en trufficulture et trufficulteur)

Les contenus principaux de la formation :

- Définition de la sylvi-trufficulture.
- Objectif de production mixte : feuillus précieux et truffe de Bourgogne.
- Les champignons mycorhiziens.
- Dans le contexte des modifications climatiques : quelles essences choisir ?
- Choix des arbres et leur autécologie.
- Quel choix d'arbres truffiers et forestiers ?
- Quel antécédent culturel de la parcelle à boiser ?
- Comment préparer le sol, pour réussir sa plantation ?
- Quel mélange d'espèces, densité et modèles de plantations ?
- Quelles protections contre le gibier ?
- Suivi et entretiens sanitaires des premières années.
- La récolte des premières truffes.

Le dispositif d'évaluation de l'action :

Auto-positionnement en début de formation et auto-évaluation des acquis en fin de formation par le biais d'un questionnaire en ligne

Tour de table en fin de formation

Enquête de satisfaction

Le public ciblé :

Adhérents à une association affiliée à la FFT, Trufficulteurs, agriculteurs, sylviculteurs. Propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers de forêt publique ou privée. Elus des Communes Forestières. Formateurs, agents de développement, entrepreneurs, pépiniéristes.

Les prérequis : aucun

Les conditions d'inscription : être majeur

Les frais pédagogiques éventuels : **200 € TTC**

L'information sur la rémunération et les financements :

Pour les personnes souhaitant bénéficier d'un financement VIVEA, la date limite de dépôt de dossier est environ de 10 jours avant le début de session. Attention, il n'y a pas d'aides régionales pour cette formation !

Une participation financière de **25€** reste à charge du participant quel que soit le mode d'aide sollicité ainsi que les frais de restauration de **4,75€/jour**.

Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

Envoi au plus tard 10 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

Les délais d'accès à l'action :

Cette formation ouvrira à partir de 10 inscrits confirmé 10 jours avant le premier jour de la session

La personne ou fonction à contacter : Anaïs MORALES tél. : 03 25 43 75 73 – cfppa.crogny@educagri.fr